

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Mme ANGELY Emmanuelle | M BOURNAT Christian |
| M GIRARD Jean-Baptiste | Mme BERNARD Célia |
| M BONNEMOY Clément | Mme PLOT Karine |
| Mme BEN SAAD Bérengère | M MINGAT Cyrille |
| M BERGAMI Gilles | M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent |
| Mme MONTBRIZON Julie | M DAUDUIT Cédric |
| M PEYNON Daniel | Mme MONTAGNIER Patricia |
| Mme FORESTIER Annick | M MONEYRON Florent |
| M BEAL Philippe | M NUNEZ Estéban |
| M BOUFFANGE Jérôme | Mme REIS Martine |
| Mme PEREIRA Elsa | M BERNARD Bruno |
| M GLORIEUX Cyril | M EDOUARD Jean-Charles |
| Mme LEPIGEON Christelle | M FRASIAK Bernard |
| Mme TERRIER Charlene | M CARTERON Maurice |
| M BOUFFANGE Daniel | M DUPOUÉ Yannick |
| M CHAUVEAU Jean-François | M PLASSE Pierre |
| Mme NIGON Christine | Mme GONINET Laurence |

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : syndicat mixte du parc naturel régional du livradois-forez – désignation des représentants pour les formations charte et désignation des représentants pour leader

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU
LIVRADOIS-FOREZ – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
POUR LES FORMATIONS CHARTE ET DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS POUR LEADER**

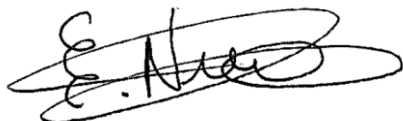
- VU les statuts de la CCEDA
- VU les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (SM PNRLF)
- VU l'adhésion de la CCEDA au SM PNRLF au titre de la formation charte du PNR, de la formation Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), de la formation Grand Cycle de l'Eau via le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le bassin versant de la Dore ;
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026
- VU la délibération N°20260505_04 du conseil communautaire du 05 mai 2026

Le Président explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux et par conséquent des délégués communautaires, il convient de procéder à la désignation des 2 représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte du PNRLF comme suit :

- M Jean-François CHAUCHEAU
 - Mme Annick FORESTIER
- Pour le suivi du programme LEADER, un représentant :
- M Daniel PEYNON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

